Déclaration des élu-e-s Cgt lors des CSE extraordinaires Safran Aircraft Engines 25 et 26 mars 2020

Les élu-e-s des CSE Safran Aircraft Engines ont émis des avis sur les « projets de mise en place d'activité partielle au sein des établissements ».

Ci-dessous, la déclaration lue par la CGT lors de ces CSE extraordinaires.

- :- :- :- :- :- :- :- :-

Le plan général de confinement, annoncé par le Président de la République impose que les entreprises prennent immédiatement toutes les mesures nécessaires pour que l'immense majorité des salariés n'ait pas à se rendre sur leur lieu de travail. Cela doit être la priorité, à l'heure actuelle, car de l'isolement des personnes dépendra la durée de la pandémie.

La pandémie du Covid-19 contraint le gouvernement à imposer des mesures de confinement des citoyens pour assurer leur sécurité.

Safran Aircraft Engine, entreprise responsable et civique, doit montrer son engagement en s'inscrivant, sans délai et sans réserve, dans ce plan de santé public décidé par le Président de la République.

Pour la CGT, il ne doit pas y avoir de reprise d'activité sur nos sites tant que ces mesures de confinement seront imposées. La sécurité des salariés doit être la priorité. Ils doivent rester chez eux.
La CGT préconise de mettre immédiatement à disposition l'intégralité des EPI adaptés (masques, importés ou non, gants et gel hydro alcoolique…) aux personnels et services de santé des territoires au titre de la solidarité, tant qu'il y aura une pénurie de ces équipements.

La CGT préconise que les sites SAE et l'ensemble des moyens soient immédiatement mis en sécurité, que des dispositions d'activité partielle soient déclenchées pour une période préliminaire de quatorze jours, afin de permettre un confinement total de tous les salariés ne pouvant exercer le télétravail ou ne pouvant justifier d'une dispense d'activité.
Ce chômage partiel doit être indemnisé à 100% par l'entreprise.
Pour la CGT, les dividendes prévus cette année pour les actionnaires doivent être annulés, au titre de la solidarité.

Dans ce contexte, la CGT donne un avis positif au déploiement opérationnel de l'activité partielle.
Pour assurer la cohésion sociale dans l'entreprise, et éviter toute frustration, la CGT insiste pour que l'indemnisation soit portée à 100 % pour tous les salariés.
La CGT se positionne donc à 200 % pour : 100 % confiné et 100 % rémunéré.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Le 25/03/2020